



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-15

ACQUISITION D'ARBRES ET VEGETAUX POUR LA COUR DE L'ECOLE SILBERMANN

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 2128 « Autres agencements et Aménagements »

Vu l'offre de prix établi par la société « SAS SPIEGEL PAYSAGES ET PEPINIERES » pour l'acquisition d'arbres et arbustes pour un montant de 4 131.81 € HT;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société SAS SPIEGEL – 18 route d'Elsenheim – 68970 ILLHAEUSERN pour l'acquisition d'arbres et arbustes.

- Montant du marché : 4 131.81 euros HT soit 4 545.00 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 25 mars 2026



Le Maire,

Fredéric PFLIEGERSDOERFFER

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260325-DM2026-15-AU
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026